



Montpellier, le 5 mars 2026

Rapport moral

Année 2025

L'année 2025 s'est déroulée normalement. L'assemblée générale de l'Adac du 19 mars a élu un nouveau conseil d'administration avec l'arrivée de trois nouveaux membres : Pierre Charmetant, Philippe Letourmy et Bernard Mallet. Un renouvellement du bureau a été opéré avec Jacques Chantereau pour président qui a pris la fonction pour un an supplémentaire, Jean Philippe Tonneau secrétaire et Christiane Mellet-Mandard trésorière.

En 2025, le bureau s'est retrouvé régulièrement pour décider des activités de l'amicale. Le nombre d'adhérents a un peu baissé (114 membres contre 129 en 2024) mais l'année a été marquée par de nombreux décès dont celui de notre emblématique et regretté doyen : René Tourte. Les finances, avec l'appui du CSE et du Cirad, sont restées saines. Le rapport d'activités 2025 rend compte en détail des activités de l'année.

Les activités en présentiel

Pour rappel, un projet de visite de Narbonne en mai a été annulé faute d'inscriptions suffisantes. Une seule sortie dans le Haut Languedoc a été organisée en octobre. Il faut maintenant tenir compte des sorties programmées par le CRdP du Cirad ouvertes aux membres de l'Adac. Elles multiplient les occasions de déplacements et obligent à se concerter pour ne pas être en concurrence.

Pour ce qui est des conférences, deux se sont tenues dans l'année : celle de Paul Kleene et celle de Cyrille Cornu.

Le principe d'organiser une journée festive annuelle dite « automnale » est maintenant établi. Il s'agit d'avoir une fois par an une rencontre conviviale ouverte à tous (adhérents de l'Adac comme anciens du Cirad). Cette année, cette manifestation s'est tenue le 21 novembre à l'Héliotel. Elle a rassemblé une quarantaine de personnes. Le CSE et la direction régionale du Cirad étaient représentés par Pierre Défaut et Vincent Fabre-Rousseau.

La communication et le site de l'Adac

Fidèle à sa mission, le site de l'Adac informe ses lecteurs des actualités, portées à sa connaissance, concernant les anciens du Cirad et nos partenaires, dont ceux du Sud. En raison de l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) par le Cirad, nous rencontrons toujours des difficultés pour rédiger des hommages aux disparus. Il peut arriver que la direction du Cirad en écrive que nous reprenons mais la plupart du

temps, avec l'appui des familles et des collègues, nous en rédigeons que nous mettons sur le site et diffusons nous-mêmes en interne au Cirad.

En 2025, nos supports d'informations, *Lettre* et *Newsletter*, ont été régulièrement publiés.

Nous poursuivons l'enrichissement du site avec des archives (écrits, photos, films, vidéos, diaporamas...) liés à l'histoire des instituts tropicaux et du Cirad. Tous ces documents sont accessibles aux adhérents dans l'internet du site constamment sécurisé avec l'aide d'Eric Pichenot.

Nous répondons aux demandes des adhérents qui sont à adresser à adac0803@gmail.com

Relations avec le Cirad

Les relations avec la direction du Cirad restent l'objet de certaines difficultés.

Les principales tiennent à l'impossibilité pour l'Adac d'avoir accès au dossier des professionnels retraités en raison du RGPD. Le dossier a néanmoins avancé en 2025. Avec la possibilité offerte par la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), ceux qui souhaitent obtenir leurs données, peuvent en faire la demande au Cirad à titre personnel. La trentaine de collègues qui l'ont fait, ont reçu, l'année dernière, par voie électronique, la totalité de leurs archives professionnelles ce qui a pu représenter parfois plusieurs centaines de pages, souvent sans réel intérêt. Pour mieux cibler et satisfaire les requêtes, nous avons demandé à la DGDRD une rencontre. Il s'agit d'obtenir prioritairement les CV, les principales étapes de carrière (affectation, fonction, avancement...) et la bibliographie. La DGDRP n'a pour l'instant pas réagi à notre demande.

Un autre sujet concernant nos relations avec la direction est celui de la convention de l'Adac avec le Cirad. La dernière signée en 2021 a pris fin le 19 janvier 2025. Elle fait mention d'une clause de tacite reconduction que nous faisons jouer bien qu'il conviendrait d'avoir un avenant sur l'accès aux données personnelles des agents. Les démarches faites dans ce sens ont abouti à une proposition de 7 pages du service juridique du Cirad extrêmement contraignante que nous n'avons pas acceptée. Il y avait notamment des engagements informatiques sécuritaires professionnels impossibles à tenir de notre part, l'Adac n'étant pas une entreprise. Nous restons cependant ouverts à un avenant simple et de confiance tenant compte de notre statut d'association de bénévoles attachés à leur ancien cadre professionnel.

Un dernier dossier qui a posé et pose toujours des problèmes à un certain nombre d'anciens du Cirad, est celui du changement de mutuelle qui a eu lieu au 1^{er} janvier de cette année. Avec le peu d'informations que nous avons, nous avons pu donner à la fin de l'année, quelques renseignements à nos adhérents sur les négociations. Il reste que le changement officiel de prestataire (Génération) et les modalités à suivre pour les retraités concernés à s'affilier à celui-ci, ont été partiellement et très tardivement portés à leur connaissance. Il y a eu des difficultés pour certains et il y a des incertitudes sur les niveaux de prise en charge de certaines garanties. Nous avons demandé un retour d'expérience à nos adhérents concernés par le changement de mutuelle et nous avons demandé un rendez-vous avec la DRH pour faire un point de la situation et en tirer des enseignements pour l'avenir.

En dehors des précédents points, les relations avec le Cirad sont l'objet de coopérations. En 2025, nos activités ont bénéficié d'un soutien financier de la direction. Nous avons également les facilités d'accès à l'amphithéâtre du Cirad pour nos conférences et à des salles pour nos réunions de bureau. Nous participons aux formations à la retraite où nous pouvons présenter l'Adac et obtenir des participants qui nous donnent leur adresse électronique personnelle. Nous leur rappelons de télécharger leur dossier professionnel avant leur départ. Par ailleurs, grâce à Vincent Fabre-Rousseau, nous avons de bonnes relations avec la délégation régionale Montpellier Occitanie.

Les relations sont régulières et constructives avec les représentants du CSE qui chaque année nous apporte une contribution financière. L'accord de partenariat entre l'Adac avec

Adac c/o Cirad, avenue Agropolis, TA 213/01, 34398 Montpellier Cedex 5

adac0803@gmail.com

<http://www.amicaledesanciensducirad.fr/>

Association enregistrée sous le n° w3433005465

le CRdP (collectif de représentants de proximité en charge des activités sociales et culturelles) donne lieu à des participations croisées aux activités (sorties, conférences) de chacun avec la nécessité de se concerter pour éviter des concurrences ou doublons.

Relations partenariales

Les liens avec de nombreux partenaires des pays de la zone sub-saharienne se distendent malheureusement. Beaucoup de collègues du Sud, membres de l'Adac avec un statut de membre associé, ont des relations professionnelles et amicales avec nombre d'entre nous. Néanmoins, pour des raisons politiques, la communication avec eux devient limitée et prudente. Par ailleurs Jacques Pagès qui s'occupait au bureau du dossier des relations avec les pays du Sud a dû se mettre en retrait. Nous nous efforçons cependant de maintenir une « activité de veille » qui témoigne à nos partenaires de notre souci de maintenir des liens avec eux. En plus du contexte particulier des relations Afrique-France, la situation internationale n'est guère porteuse d'optimisme et d'amélioration.

Les relations avec Prommata international (Association de solidarité internationale pour la valorisation de la traction animale moderne dans le monde) et l'AFT (Association des forestiers tropicaux et d'Afrique du Nord) sont cordiales. Elles sont entretenues par deux de nos membres, Philippe Lhoste et Bernard Mallet, qui y ont des responsabilités et permettent des échanges d'information entre nous.

Il n'y a pas eu en 2025 de relations particulières avec l'AIDA (Association IRD des anciens) et sa présidente Marie-Noëlle Favier. À la suite du décès de Pierre Armand Roger l'association paraît moins dynamique. Nous restons disponibles pour une réactivation pouvant s'appuyer sur Christian Feller adhérent à la fois à l'Adac et à AIDA.

Nous poursuivons des actions solidarité avec deux partenaires : opération lunettes au Togo et opérations Kianjavato à Madagascar, organisation qui soutient les activités éducatives et sociales d'une région de l'île riche en caféiers endémiques.

Conclusion et perspectives

Malgré l'attente de réponses de la part du Cirad et d'incertitudes concernant nos partenaires, l'Adac a connu un fonctionnement satisfaisant en 2025. Rien n'est cependant assuré pour l'avenir. Pour y faire face, des dispositions concernant le bureau sont en cours. Comme je l'ai annoncé, j'ai souhaité me démettre de la fonction de président. Après 8 années à ce poste, il est bon que la fonction soit assurée par un collègue plus jeune, récemment retraité, bien en phase avec le Cirad d'aujourd'hui. Ma fonction cesse aujourd'hui 31 mars. Lors d'un conseil d'administration exceptionnel, le 18 mars, un nouveau bureau a été élu, qui se met en place sous la présidence de Jean Philippe Tonneau. Nous pouvons faire confiance à son engagement, son dynamisme, son entregent, pour qu'avec l'aide des membres du bureau, l'Adac poursuive ses missions au service des anciens du Cirad.

Ces dispositions sont prises pour un an jusqu'à la prochaine AG où un nouveau Conseil d'administration sera élu. L'Amicale a bien besoin qu'en 2027 des candidatures se présentent pour une relève. Nous comptons que l'intérêt et l'utilité de l'Adac convainquent de nouveaux collègues motivés à nous rejoindre et à apporter leur concours.

Jacques Chantereau
Président de l'Adac